

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Comment ça marche?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé.

Une fraction de 87% de votre impôt est collectée par l'URSSAF et reversée aux organismes collecteurs. Cette partie sert à financer les formations en apprentissage (CFA et UFA).

Les 13% restants (« solde de la taxe d'apprentissage ») servent à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Cette partie est attribuée à l'organisme de formation de votre choix.

Nous ne sommes rattachés à aucun CFA ou UFA. Si vous souhaitez nous verser votre taxe d'apprentissage, nous ne pourrons la percevoir que sur cette partie « solde de la taxe d'apprentissage ».

Pour nous verser votre taxe d'apprentissage, plus besoin d'intermédiaire, vous pouvez nous verser directement le montant désiré par chèque ou par virement.

Domiciliation	TP PARIS RGF		
Code banque	Code guichet	N° de comte	Clé
10071	75000	00000 06680	22
IBAN	FR76 1007 1750 0000 0010 0668 022		
BIC	TRPUFRP1		

En choisissant de verser votre solde de taxe d'apprentissage au lycée Guillaume Tirel vous contribuez à aider nos élèves et étudiants à être toujours plus performants